

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi



**MINISTRE DE
L'ENVIRONNEMENT ET DU
DEVELOPPEMENT DURABLE**
.....



Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses (DPPD 2020-2022)

Table des matières

INTRODUCTION	3
I. CONTEXTE	4
II. ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU SECTEUR.....	5
2.1. PRESENTATION GENERALE DU MINISTERE.....	5
2.2. OBJECTIFS STRATEGIQUES DE LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE	5
2.3. CADRE DE PERFORMANCE POUR L'ANNEE 2019	7
III. PROGRAMMATION TRIENNALE DES CREDITS : BUDGETISATION PLURIANNUELLE SUR TROIS (03) ANNEES.....	15
3.1. Budgétisation triennale par programme	15
3.2. Budgétisation en AE-CP des projets d'investissement.....	16
IV. DISPOSITIF DE SUIVI-EVALUATION.....	25
CONCLUSION.....	26
V. ANNEXES.....	26

INTRODUCTION

Dans la Lettre de Politique du Secteur de l'Environnement et du Développement durable (LPSEDD), couvrant la période 2016-2020, le Ministère de l'Environnement et du Développement durable (MEDD), a défini des stratégies à haut impact sur l'environnement et les ressources naturelles pour que le Sénégal réalise ses ambitions en matière de développement durable et réponde aux orientations définies au niveau des conventions internationales et accords multilatéraux sur l'environnement.

Cette lettre de politique, qui a pour objectif global d' « **assurer une gestion rationnelle des ressources naturelles dans une perspective d'émergence économique et sociale** », est élaborée de manière participative et itérative avec l'ensemble des acteurs concernés. Elle contribue fondamentalement à créer des conditions favorables pour un **Sénégal émergent en 2035 avec une société solidaire dans un État de droit** et la réalisation de l'Agenda 2030 sur les Objectifs du Développement Durable (ODD).

L'une des options de la LPSEDD est de garantir un équilibre entre le développement des activités productives et la gestion de l'environnement dont le rôle essentiel est de garantir la stabilité des systèmes de production afin de contribuer au Produit Intérieur Brut (PIB).

Pour cela, il faudrait concevoir et mettre en œuvre des projets/programmes qui concourent directement à la réalisation optimale des attentes de cette lettre exprimées au niveau des lignes d'actions et mesures.

Considérant les engagements issus de **l'accord de Paris sur le Climat** et **l'adoption des 17 ODD**, le MEDD a mis en place à travers ses quatre (04) programmes opérationnels un système d'actions concertées et décentralisées afin de garantir l'intégrité des écosystèmes terrestre, marins et côtiers.

Ainsi, pour s'inscrire sur une trajectoire de l'émergence, il s'avère important que la mobilisation de ces ressources soit intégrée dans un processus de planification et de programmation en s'assurant de la traçabilité et de la transparence.

A cet effet, il a été institué à chaque département ministériel, l'élaboration d'un Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses (**DPPD**), encore appelé **Budget programme**.

La pluri-annualité permet non seulement d'avoir un budget sur trois (03) ans, mais aussi d'avoir une cohérence avec les autres documents de programmation tels que le Programme Triennal d'Investissement Prioritaire (**PTIP**).

C'est dans ce contexte que s'inscrit le présent **DPPD** qui est un document de planification stratégique et opérationnelle pour les trois (03) prochaines années (2020-2022). Il est articulé autour des points suivants : **(i)** les orientations

stratégiques du secteur **(ii)** la programmation budgétaire et pluriannuelle et **(iii)** le dispositif de suivi évaluation.

I. CONTEXTE

Le contexte est marqué par une situation de dégradation de l'environnement et des écosystèmes, causée surtout par l'impact des activités anthropiques sur les écosystèmes.

Cette situation est exacerbée, aujourd'hui par l'altération du climat constatée qui se traduit par une fréquence des phénomènes extrêmes tels que la sécheresse, l'inondation et une augmentation des températures moyennes.

Les impacts de cette dégradation de la qualité de l'environnement sont particulièrement importants dans la mesure où ils affectent directement les systèmes de production de l'économie notamment, le secteur primaire qui emploie 2/3 de la population active.

Actuellement, le pays fait face à des problèmes environnementaux tels que : (i) la dégradation physico-chimique des terres qui menace le couvert végétal et entraîne la baisse de la productivité agricole ; (ii) la sensibilité accrue des sols aux érosions éolienne, hydrique et côtière ; (iii) la salinisation et l'acidification des sols et des eaux avec la remontée de la langue salée ; (iv) la perte de biodiversité.

Ces problèmes sont exacerbés par des facteurs anthropiques tels que l'urbanisation galopante et anarchique, le défrichement, la surexploitation des produits forestiers avec la coupe abusive de bois, les pratiques agricoles et pastorales non durables, les feux de brousse, etc.

Face à cette situation, les ressources naturelles qui constituent la base de croissance économique se fragilisent et deviennent de plus en plus rares. Toutefois, ces effets sont plus durement ressentis par la population rurale qui reste particulièrement vulnérable en raison de leur forte dépendance des ressources naturelles et de leur faible résilience.

Cette forte dépendance de la population aux ressources naturelles, se reflète dans les modes de production et de consommation ainsi que les choix énergétiques.

Cependant, la contribution du secteur de l'environnement au PIB est estimée à environ 1.9 %. L'environnement fournit des biens et services aux populations rurales qui pour la plupart dépendent du potentiel agro-sylvo-pastoral et joue un rôle très important dans le développement d'activités génératrices de revenus et l'amélioration des conditions de vie des communautés à la base.

Le secteur de l'environnement contribue de façon appréciable à la sécurité alimentaire et à la nutrition à travers ses projets et programmes de valorisation des produits forestiers non ligneux, de gestion durable des terres, de lutte contre les feux de brousse avec la préservation des pâturages et du fourrage aérien fourni par les arbres.

Par ailleurs, il contribue considérablement à assurer la durabilité des bases productives des autres secteurs.

II. ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU SECTEUR

2.1. PRESENTATION GENERALE DU MINISTERE

Le Ministère de l'Environnement et du Développement durable (MEDD) est une Institution, Responsable dans la protection de l'environnement et la promotion du développement durable, sous réserve des compétences dévolues aux collectivités territoriales.

Les domaines d'interventions du Ministère sont définis par le **Décret n° 2019-794 du 17 avril 2019, relatif aux attributions du Ministre de l'Environnement et du Développement Durable**, relatif aux attributions du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable. Ce décret précise que le département met en œuvre la politique définie par le Chef de l'État en matière de veille environnementale, de lutte contre les pollutions et de protection de la nature, de la faune et de la flore.

Dans l'exercice de ses compétences relatives aux établissements classés, il mène l'instruction des dossiers, signe les actes individuels en rapport avec les ministères concernés.

Le MEDD représente le Sénégal dans les réunions internationales techniques consacrées à la protection de l'environnement, au développement durable, au climat et à la biodiversité. Il assure la tutelle du Secrétariat permanent de la Commission nationale du Développement Durable. Il participe aussi à la mise en œuvre de la politique de conservation des eaux et des sols ».

2.2. OBJECTIFS STRATEGIQUES DE LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

Le cadre d'orientation stratégique de la Lettre de Politique du Secteur de l'Environnement et du Développement durable 2016-2020 découle de la mission assignée au département, des défis à relever et des contraintes rencontrées dans la mise en œuvre des activités de gestion de l'environnement et des ressources naturelles.

Il est articulé autour d'une vision, de valeurs, d'un objectif global, d'axes stratégiques, d'objectifs spécifiques qui vont guider les actions du Ministère.

VISION

La vision ainsi définie est : « ***À l'horizon 2025, la gestion de l'environnement et la gouvernance verte soient le socle d'un Sénégal émergent, pour un développement socio-économique inclusif et durable*** ».

VALEURS

Pour la mise en œuvre de la politique environnementale les valeurs d'équité et d'égalité de genre, de transparence, de solidarité, de culture de l'excellence, d'écocitoyenneté, de sens de l'efficacité et de l'efficience, d'esprit d'équipe, de souci de la durabilité et du respect de la diversité seront développées.

OBJECTIF GLOBAL

L'objectif global de la politique environnementale et de développement durable du Sénégal est de « *créer une dynamique nationale pour l'amélioration de la gestion de l'environnement et des ressources naturelles, l'intégration des principes du développement durable dans les politiques et le renforcement de la résilience des populations aux changements climatiques* ».

AXES STRATEGIQUES

Par rapport à cet objectif global, deux (02) axes stratégiques ont été identifiés :

Axe stratégique n°1 - Gestion de l'Environnement et des ressources naturelles ;

Axe stratégique n°2 - Promotion du développement durable.

De ces axes stratégiques découlent deux objectifs spécifiques (OS) à savoir :

Objectif spécifique n°1 (OS1) : **Réduire la dégradation de l'environnement et des ressources naturelles, les effets néfastes du changement climatique et la perte de biodiversité.**

Objectif spécifique n°2 (OS2) : **Intégrer les principes du développement durable dans les politiques publiques, la gestion du cadre de vie, la promotion de moyens d'existence, la résilience des groupes vulnérables et les modes de production et de consommation.**

Ces objectifs spécifiques seront opérationnalisés grâce à la mise en œuvre de quatre (04) programmes opérationnels ***dont les trois (03) premiers sont liés à l'OS1 et le quatrième à l'OS2.*** Il s'agit de :

Programme 1 : Lutte contre la déforestation et la dégradation des terres ;

Programme 2 : Conservation de la biodiversité et gestion des aires protégées ;

Programme 3 : Lutte contre les pollutions, nuisances et les effets néfastes des changements climatiques ;

Programme 4 : Pilotage, coordination et gestion administrative.

Ce cadre d'orientation stratégique est articulé au Plan Sénégal Émergent (PSE) dont l'une des options est la stabilité des systèmes de production pour un équilibre avec la gestion des ressources naturelles et l'environnement. Cette orientation est reflétée en particulier à **l'axe 2 du PSE** visant la promotion du capital humain, de la protection sociale et du développement durable.

2.3. CADRE DE PERFORMANCE POUR L'ANNEE 2020

Pour les années 2020-2022, les résultats attendus sont présentés ci-après, ainsi que les indicateurs et les cibles pour les trois (03) prochaines années.

OBJECTIF SPECIFIQUES LPSEDD	PROGRAMMES	OS PROGRAMMES	RESULTATS ATTENDUS	ACTIONS	INDICATEURS	SDR	CIBLE 2020	CIBLE 2021	CIBLE 2022	METHODE DE COLLECTE	MODE DE CALCUL	SOURCES
OS1 : Réduire la dégradation de l'ERN, les effets néfastes du CC et la perte de biodiversité	P1 : Lutte contre la déforestation et la dégradation des terres	Inverser la tendance à la déforestation	La tendance à la déforestation est inversée	A1 P1 : Protection et aménagement des forêts naturelles	1- Réduction des superficies de brûlées par les feux de brousse tardifs		400 000 ha	450 000	345 000	Enquête – Missions - Rapports trimestriels- Rapport annuel	Somme	
					2 –Réduction de la quantité de matières sèches consumes par les feux de brou		-10%	-10%	-10%	Enquête – Missions - Rapports trimestriels- Rapport annuel	Somme	
					3-Augmentation des superficies des formations forestières sous gestion durable		5% par rapport à 2019	5% par rapport à 2020	5% par rapport à 2021	Enquête – Missions - - Rapport annuel	Somme	
					4. Nombre de documents sur l'Etat de l'environnement et des ressources naturelles		01 annuaire sur l'environnement et les ressources naturelle				Rapport annuel	Somme

OBJECTIF SPECIFIQUES LPSEDD	PROGRAMMES	OS PROGRAMMES	RESULTATS ATTENDUS	ACTIONS	INDICATEURS	SDR	CIBLE 2020	CIBLE 2021	CIBLE 2022	METHODE DE COLLECTE	MODE DE CALCUL	SOURCES
		Récupérer les terres dégradées	Les terres dégradées sont récupérées	A2 P1 : Reforestation et amélioration du couvert végétal	1 – Augmentation des Superficies de terres régénérées		5% par rapport à 2019	5% par rapport à l'année 2020	5% par rapport à l'année 2021			
					2- Augmentation des superficies de terres dégradées récupérées		5% par rapport à 2019	5% par rapport à 2020	5% par rapport à 2021	Enquête – Missions - Rapport annuel	Somme	
					3-Nombre de bois d'école créés		25	25	25	Rapport annuel	Somme	
					4-Nombre d'Acteurs actifs dans l'environnement sensibilisés et/ou formés		3000 élèves formés et sensibilisés formés	3000 élèves formés et sensibilisés formés	3000 élèves formés et sensibilisés formés	Rapport annuel	Somme	
		300 agents	300 agents	300 agents								
		200 enseignants	200 enseignants	200 enseignants								
		Améliorer la gestion du	La gestion du programme	A3 P1 : Gestion du	1– Niveau d'amélioration des moyens d'intervention		50%	50%	50%	Enquête – Missions- Rapport annuel	Cumul	

OBJECTIF SPECIFIQUES LPSEDD	PROGRAMMES	OS PROGRAMMES	RESULTATS ATTENDUS	ACTIONS	INDICATEURS	SDR	CIBLE 2020	CIBLE 2021	CIBLE 2022	METHODE DE COLLECTE	MODE DE CALCUL	SOURCES
		programme 1	1 est améliorée	Programme 1	2- Nombre d'acteurs formé sur des thématiques spécifique au P1		50% des acteurs	75% des acteurs	80% des acteurs	Enquête – Missions - Rapport annuel	Somme	
OS1 : Réduire la dégradation de l'ERN, les effets néfastes du CC et la perte de biodiversité	P2: Conservation de la biodiversité et gestion des aires protégées	Améliorer la gouvernance et la conservation de la biodiversité marine et terrestre	La gouvernance des aires protégées sont améliorées et les espèces fauniques sont accrues et diversifiées	A1 P2 : Gestion de la Faune et des aires protégées	Proportion des effectifs des espèces clés menacées suivies dans les parcs réserves et AMP		1%	1%	1%	Rapport annuel	Somme	
					Niveau de mise en œuvre des plans d'aménagement et de gestion des parcs et réserves)		60%	70%	70%	Enquête – Missions - Rapport annuel		
					Taux de couverture en aires protégées		0.5%	0.5%	0.5%	Enquête – Missions - Rapport annuel	Superficies en aires protégées/Superficie totale du pays	
		Améliorer la base de connaissance sur la valeur des	La base de connaissance sur la valeur des biens et	A2 P2 : Amélioration De La Gestion De La	Nombre d'acteurs formés et/ou sensibilisés sur la biosécurité et la biotechnologie moderne		60 agents des forces de sécurité et de la défense	60 agents des forces de sécurité et de la défense	60 agents des forces de sécurité et de la défense	Enquête – Missions - Rapport annuel	Somme	

OBJECTIF SPECIFIQUES LPSEDD	PROGRAMMES	OS PROGRAMMES	RESULTATS ATTENDUS	ACTIONS	INDICATEURS	SDR	CIBLE 2020	CIBLE 2021	CIBLE 2022	METHODE DE COLLECTE	MODE DE CALCUL	SOURCES
		biens et services écosystémiques	services écosystémiques est améliorée.	Biosécurité			30 Agents du service d'hygiène	30 Agents du service d'hygiène	30 Agents du service d'hygiène			
					Nombre d'études et/ou de tests réalisés sur les biotechnologies modernes		60 agents des forces de sécurité et de la défense 30 Agents du service d'hygiène	60 agents des forces de sécurité et de la défense 30 Agents du service d'hygiène	60 agents des forces de sécurité et de la défense 30 Agents du service d'hygiène	Rapport annuel	Somme	
					Niveau d'opérationnalisation du cadre national de biosécurité		90%	90%	90%	Rapport annuel		
		Améliorer la gestion du programme 2	La gestion du programme 2 est améliorée	A3 P2 : Gestion du Programme 2	Nombre de parties prenantes formées et/ou sensibilisés sur la conservation de la biodiversité		60 agents des forces de sécurité et de la défense	60 agents des forces de sécurité et de la défense	60 agents des forces de sécurité et de la défense	Rapport annuel	Somme	
					Nombre d'initiatives prises pour assurer le suivi et la coordination des conventions et traités		4 ateliers	4 ateliers	4 ateliers	Enquête – Missions - Rapport annuel	Somme	

OBJECTIF SPECIFIQUES LPSEDD	PROGRAMMES	OS PROGRAMMES	RESULTATS ATTENDUS	ACTIONS	INDICATEURS	SDR	CIBLE 2020	CIBLE 2021	CIBLE 2022	METHODE DE COLLECTE	MODE DE CALCUL	SOURCES
OS1 : Réduire la dégradation de l'ERN, les effets néfastes du CC et la perte de biodiversité	P3 : Lutte contre les pollutions, les nuisances et les effets néfastes des CC	Contrôler, suivre et réduire les pollutions issues des activités socio-économiques	Les pollutions issues des activités socio-économiques sont contrôlées suivies et réduites	A1 P3 : Protection des milieux récepteurs	Taux de mis en œuvre des PGES		60 %	60 %	60 %	Enquête – Missions - Rapport annuel	Nombre de PGES suivi/ cumul de projets valides	
					Niveau de pollution des milieux récepteurs (Sols, eau, air)		Diminution de 10%	Diminution de 10%	Diminution de 10%	Enquête – Missions - Rapport annuel		
					Taux de mise en conformité des ICPE inspectées [de 1ere et 2eme classe]		35%	35%	35%	Enquête – Missions - Rapport annuel	Nbre ICPE inspectées / Nbre total ICPE	
		Réduire les émissions de gaz à effet de serre et la dégradation des cotes	Les émissions de gaz à effet de serre et la dégradation des cotes sont réduites.	A2 P3 : Lutte contre les Changements Climatiques	Niveau de réalisation des cibles de la CDN		80%	80%	80%	Enquête – Missions - Rapport annuel	Somme	
					Niveau moyen annuel de particules fines [PM2, 5 et PM 10] dans les villes en fonction du nombre d'habitants					Enquête – Missions - Rapports trimestriels- Rapport annuel	Nbre de particules fines dans les villes/nombre d'habitants	
					Taux d'alerte par rapport aux pics de pollution		90%	90%	90%	Enquête – Missions - Rapport annuel	Nbre d'alerte/ Total pics de pollution	

OBJECTIF SPECIFIQUES LPSEDD	PROGRAMMES	OS PROGRAMMES	RESULTATS ATTENDUS	ACTIONS	INDICATEURS	SDR	CIBLE 2020	CIBLE 2021	CIBLE 2022	METHODE DE COLLECTE	MODE DE CALCUL	SOURCES			
					Longueur linéaire de cotes protégées	Om en 2018	300m	300m	500 m	Rapport annuel	Somme				
					Nombre d'emplois verts créés		1000 emplois verts directs et indirects créés	1000 emplois verts directs et indirects créés	1000 Emplois verts directs et indirects créés	Rapport annuel	Somme				
					Coordonner, suivre et évaluer la mise en œuvre du programme	Le programme est coordonné, suivi et évalué convenablement	A3 P3 : Gestion du Programme 3	Taux d'exécution technique et budgétaire	72% en 2018	75%	80%	90%	Rapport annuel	Exécution technique/Cible	
									93% en 2018	95%	95%	97%		Total liquidation/Budget total	
								Taux d'implication des acteurs dans la mise en œuvre de la CDN		90%	90%	95%	Enquête – Missions - Rapport annuel	Nbre acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la CDN/ Nbre total acteurs	
					OS2 : Intégrer les principes du DD dans les politiques publiques, la	P4 : Pilotage, coordination et	Assurer l'alignement, le recentrage des priorités et promouvoir les	L'alignement et le recentrage des priorités sont assurés et les principes du DD promus.	A1P4 : Planification, Suivi environnemental et	Nombre de documents sur l'Etat de l'environnement et des ressources naturelles		01 bulletin de veille	01 bulletin de veille	01 bulletin de veille	Rapport annuel
Niveau de contribution de	1.9														

OBJECTIF SPECIFIQUES LPSEDD	PROGRAMMES	OS PROGRAMMES	RESULTATS ATTENDUS	ACTIONS	INDICATEURS	SDR	CIBLE 2020	CIBLE 2021	CIBLE 2022	METHODE DE COLLECTE	MODE DE CALCUL	SOURCES	
promotion de moyens d'existences, la résilience des groupes vulnérables et les modes de production et de consommation	gestion administrative	principes du DD		promotion du DD	l'Environnement au PIB	En 2019	1.9	2.3	2.5				
					Nombre d'outils de politiques de planification et de suivi élaborés ou améliorés		01 PAP 2020 01 DPPD 2020-2022 01 RAP 2019	01 PAP 2021 01 DPPD 2021-2023 01 RAP 2020	01 PAP 2022 01 DPPD 2022-2024 01 RAP 2021	Rapport annuel	Somme		
		Renforcer le cadre administratif, institutionnel et juridique	Le cadre administratif institutionnel et juridique est renforcé.	A2P4 : Gestion administrative et financière	Taux d'exécution du budget		80%	80%	90%			Exécution budgétaire/Budget total	
					Nombre d'agents formés		50	70	100	Rapport annuel	Somme		
					Niveau d'intégration du genre dans les activités du MEDD		50%	50%	50%	Enquêtes-Missions6 Rapport annuel			
		Assurer la formation et l'éducation à l'environnement, à l'écocitoyenneté et au DD	La formation et l'éducation à l'environnement, à l'écocitoyenneté et au DD sont assurées.	A3 P4 : Formation, éducation à l'environnement, à l'écocitoyenneté et au Développement	Nombre de personnes formées		20	20	20	Rapport annuel	Somme		

III. PROGRAMMATION TRIENNALE DES CREDITS : BUDGETISATION PLURIANNUELLE SUR TROIS (03) ANNEES

3.1. Budgétisation triennale par programme

Tableau 1 : tableau de budgétisation triennale par programme

Programme	catégories de Dépenses	Budget 2020	Budget 2021	Budget 2022
PROGRAMME1:LUTTE CONTRE LA DEFORESTATION ET LA DEGRADATION DES TERRES	Biens et Services	1 423 892 368	1 467 360 530	1 467 360 530
	Investissements exécutés par l'Etat	2 825 595 235	1 174 955 235	1 043 595 235
	Personnel	3 720 936 040	3 795 354 761	3 871 261 856
	Transferts courants	730 000 000	730 000 000	730 000 000
	Transferts en capital	272 300 000	267 300 000	267 300 000
Total PROGRAMME1:LUTTE CONTRE LA DEFORESTATION ET LA DEGRADATION DES TERRES		8 972 723 643	3 639 615 765	3 508 255 765
PROGRAMME2:CONSERVATION DE LA BIODIVERSITE ET GESTION DES AIRES PROTEGES	Biens et Services	700 868 723	731 230 523	731 230 523
	Investissements exécutés par l'Etat	4 802 500 000	1 468 447 004	1 447 831 250
	Personnel	2 369 924 664	2 417 323 157	2 465 669 620
	Transferts courants	351 120 000	351 120 000	351 120 000
	Transferts en capital	35 100 000	35 100 000	35 100 000
Total PROGRAMME2:CONSERVATION DE LA BIODIVERSITE ET GESTION DES AIRES PROTEGES		8 259 513 387	2 585 897 527	2 565 281 773
PROGRAMME3:Lutte contre les pollutions, nuisances et les effets néfastes des changements climatiques	Biens et Services	439 318 090	461 545 560	461 545 560
	Investissements exécutés par l'Etat	5 093 648 237	9 094 022 000	2 284 079 200
	Personnel	273 355 600	278 822 712	284 399 166
	Transferts courants	300 269 040	300 269 040	300 269 040
	Transferts en capital			
Total PROGRAMME3:Lutte contre les pollutions, nuisances et les effets néfastes des changements climatiques		6 106 590 967	9 855 836 600	3 045 893 800
PROGRAMME4:PILOTAGE, COORDINATION ET GESTION ADMINISTRATIVE	Biens et Services	1 253 075 155	1 369 947 343	1 369 947 343
	Investissements exécutés par l'Etat	345 000 000	356 000 000	381 319 341
	Personnel	353 559 260	360 630 445	367 843 054
	Transferts courants	50 000 000	50 000 000	50 000 000
	Transferts en capital	35 100 000	35 100 000	35 100 000
Total PROGRAMME4:PILOTAGE, COORDINATION ET GESTION ADMINISTRATIVE		2 036 734 415	1 811 047 343	1 836 366 684
Total général		25 375 562 412	17 892 397 235	10 955 798 022

3.2. Budgétisation en AE-CP des projets d'investissement

Tableau2 : tableau de budgétisation en AE-CP des projets d'investissement

Programme	catégories de Dépenses	source de Financement	libelle chapitre	Somme de Budget 2020		Somme de Budget 2021		Somme de Budget 2022	
				AE	CP	AE	CP	AE	CP
PROGRAMME1: LUTTE CONTRE LA DEFORESTATION ET LA DEGRADATION DES TERRES	investissements exécutés par l'Etat	BCI	CAMPAGNE NATIONALE DE REBOISEMENT	85 000 000	85 000 000	245 500 000	245 500 000	225 500 000	225 500 000
			EDUCATION ENVIRONNEMENTALE REHABILITATION PARC FORESTIER ZOOLOGIQUE HANN	36 000 000	36 000 000	36 000 000	36 000 000	36 000 000	36 000 000
			PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION ENVIRONNEMENTALE	37 000 000	37 000 000	57 000 000	57 000 000	57 000 000	57 000 000
			PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT FORESTIER ET REHABILITATION DES FORETS CLASSEES	252 500 000	252 500 000	272 000 000	272 000 000	232 000 000	232 000 000

			PROGRAMME DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DU CENTRE FORET	58 000 000	58 000 000	58 000 000	58 000 000	58 000 000	58 000 000
			PROGRAMME NATIONAL DE SEMENCES FORESTIERES	17 000 000	17 000 000	17 000 000	17 000 000	17 000 000	17 000 000
			PROJET D'AMENAGEMENT DU MASSIF DU FOUTA DJALLON	57 000 000	57 000 000	57 000 000	57 000 000	57 000 000	57 000 000
			PROJET DE RELANCE DES FILIERES DE PRODUITS FORESTIERS	71 000 000	71 000 000	71 000 000	71 000 000	71 000 000	71 000 000
			PROJET DE RENFORCEMENT DE LA GESTION DES TERRES DES ECOSYSTEMES DES NIAYES ET DE LA CASAMANCE DANS UN CONTEXTE DE CC (EX PRESAL)	60 095 235	60 095 235	60 095 235	60 095 235	60 095 235	60 095 235
			PROJET DE RENFORCEMENT DU	117 000 000	117 000 000	97 000 000	97 000 000	197 000 000	197 000 000

			DISPOSITIF DE LUTTE CONTRE LES FEUX DE BROUSSE (PROLFB)						
			Total BCI	790 595 235	790 595 235	970 595 235	970 595 235	1 010 595 235	1 010 595 235
		FEM	PROJET D'AMENAGEMENT DU MASSIF DU FOUTA DJALLON	35 000 000	35 000 000	33 000 000	33 000 000	33 000 000	33 000 000
			PROJET DE RENFORCEMENT DE LA GESTION DES TERRES DES ECOSYSTEMES DES NIAYES ET DE LA CASAMANCE DANS UN CONTEXTE DE CC (EX PRESAL)	2 460 000 000	1 940 000 000	152 880 000	152 880 000	-	-
			Total FEM	2 495 000 000	1 975 000 000	185 880 000	185 880 000	33 000 000	33 000 000
		PNUD	PROJET DE RENFORCEMENT DE LA GESTION DES TERRES DES ECOSYSTEMES DES NIAYES ET DE LA CASAMANCE DANS UN	300 000 000	60 000 000	18 480 000	18 480 000	-	-

			CONTEXTE DE CC (EX PRESAL)						
		Total PNUD		300 000 000	60 000 000	18 480 000	18 480 000	-	-
		Total investissements exécutés par l'Etat		3 585 595 235	2 825 595 235	1 174 955 235	1 174 955 235	1 043 595 235	1 043 595 235
	transferts en capital	BCI	Programme de Reforestation et de Restauration des Ecosystèmes	150 000 000	150 000 000	150 000 000	150 000 000	150 000 000	150 000 000
Programme suivi environnemental			122 300 000	122 300 000	117 300 000	117 300 000	117 300 000	117 300 000	
Total BCI		272 300 000	272 300 000	267 300 000	267 300 000	267 300 000	267 300 000	267 300 000	
Total transferts en capital		272 300 000	272 300 000	267 300 000	267 300 000	267 300 000	267 300 000	267 300 000	
Total PROGRAMME1:LUTTE CONTRE LA DEFORESTATION ET LA DEGRADATION DES TERRES				3 857 895 235	3 097 895 235	1 442 255 235	1 442 255 235	1 310 895 235	1 310 895 235
PROGRAMME2:C ONSERVATION DE LA BIODIVERSITE ET GESTION DES AIRES PROTGEES	investisseme nts exécutés par l'Etat	AFD	PROJET D'APPUI A LA POLITIQUE D'AIRES MARINES PROTEGEES DU SENEGAL A TRAVERS LA CONSERVATION ET LA MISE EN VA	3 279 785 000	2 000 000 000	644 856 004	644 856 004	595 331 250	595 331 250
		Total AFD		3 279 785 000	2 000 000 000	644 856 004	644 856 004	595 331 250	595 331 250
		BCI	PROJET DE PROMOTION D'UNE FINANCE NOVATRICE ET D'ADAPTATION	70 000 000	70 000 000	70 000 000	70 000 000	70 000 000	70 000 000

		COMMUNAUTAIRE AUTOUR DES RESERVES NATURELLE					
		PROGRAMME DE CONSERVATION DE LA BIODIVERSITE MARINE ET COTIERE A TRAVERS LA GESTION DURABLE DES AIRES MARINES DU SENEGAL	117 000 000	117 000 000	167 000 000	167 000 000	217 000 000
		PROGRAMME NATIONAL DE REHABILITATION DES PARCS ET RESERVES DU SENEGAL (EX PROJET DE REHABILITATION DU PARC NATIONAL DE NIOKOLOKOBAN)	115 500 000	115 500 000	165 500 000	165 500 000	215 500 000
		Total BCI	302 500 000	302 500 000	402 500 000	402 500 000	502 500 000
	FEM	PROJET DE PROMOTION D'UNE FINANCE NOVATRICE ET D'ADAPTATION COMMUNAUTAIRE AUTOUR	3 000 000 000	2 300 000 000	353 716 000	353 716 000	300 000 000

			DES RESERVES NATURELLE						
		Total FEM		3 000 000 000	2 300 000 000	353 716 000	353 716 000	300 000 000	300 000 000
		PNUD	PROJET DE PROMOTION D'UNE FINANCE NOVATRICE ET D'ADAPTATION COMMUNAUTAIRE AUTOUR DES RESERVES NATURELLE	275 000 000	200 000 000	67 375 000	67 375 000	50 000 000	50 000 000
		Total PNUD		275 000 000	200 000 000	67 375 000	67 375 000	50 000 000	50 000 000
		Total investissements exécutés par l'Etat		6 857 285 000	4 802 500 000	1 468 447 004	1 468 447 004	1 447 831 250	1 447 831 250
	transferts en capital	BCI	programme de gestion et de développement de la biosécurité	35 100 000	35 100 000	35 100 000	35 100 000	35 100 000	35 100 000
		Total BCI		35 100 000	35 100 000	35 100 000	35 100 000	35 100 000	35 100 000
		Total transferts en capital		35 100 000					
	Total PROGRAMME2: CONSERVATION DE LA BIODIVERSITE ET GESTION DES AIRES PROTGEES			6 892 385 000	4 837 600 000	1 503 547 004	1 503 547 004	1 482 931 250	1 482 931 250
			MOBILISATION DES RESSOURCES ET PROMOTION DE L'ECONOMIE VERTE	37 000 000	37 000 000	27 000 000	27 000 000	27 000 000	27 000 000
			PROGRAMME DE CONSOLIDATION DES ZONES	315 000 000	315 000 000	415 000 000	415 000 000	580 100 000	580 100 000

		COTIERES FRAGILES						
		PROJET DE GESTION ECOLOGIQUEM ENT RATIONNELLE DES DECHETS MUNICIPAUX ET DES ECHATS DANGEREUX POUR REDUIRE LES EMISSIONS DE POLLUANTS ORGANIQUES	82 000 000	82 000 000	82 000 000	82 000 000	15 900 000	15 900 000
		PROJET D'INVESTISSEM ENT POUR LA RESILIENCE DES ZONES COTIERES EN AFRIQUE DE L'OUEST (WACA Sénégal)	60 000 000	60 000 000	60 000 000	60 000 000	60 000 000	60 000 000
		Total BCI	494 000 000	494 000 000	584 000 000	584 000 000	683 000 000	683 000 000
	BM	PROJET D'INVESTISSEM ENT POUR LA RESILIENCE DES ZONES COTIERES EN AFRIQUE DE L'OUEST (WACA Sénégal)	18 430 804 248	2 500 000 000	7 674 091 040	7 674 091 040	1 029 879 200	1 029 879 200
		Total BM	18 430 804 248	2 500 000 000	7 674 091 040	7 674 091 040	1 029 879 200	1 029 879 200

		FEM	PROJET DE GESTION ECOLOGIQUEMENT RATIONNELLE DES DECHETS MUNICIPAUX ET DES ECHATS DANGEREUX POUR REDUIRE LES EMISSIONS DE POLLUANTS ORGANIQUES	1 000 000 000	599 648 237	25 000 000	25 000 000	-	-
		Total FEM		1 000 000 000	599 648 237	25 000 000	25 000 000	-	-
		FND	PROJET D'INVESTISSEMENT POUR LA RESILIENCE DES ZONES COTIERES EN AFRIQUE DE L'OUEST (WACA Sénégal)	2 520 000 000	1 500 000 000	761 600 000	761 600 000	571 200 000	571 200 000
		Total FND		2 520 000 000	1 500 000 000	761 600 000	761 600 000	571 200 000	571 200 000
		Total investissements exécutés par l'Etat		22 444 804 248	5 093 648 237	9 094 022 000	9 094 022 000	2 284 079 200	2 284 079 200
		Total PROGRAMME3:Lutte contre les pollutions, nuisances et les effets néfastes des changements climatiques		22 444 804 248	5 093 648 237	9 094 022 000	9 094 022 000	2 284 079 200	2 284 079 200
PROGRAMME4:P ILOTAGE, COORDINATION ET GESTION ADMINISTRATIVE	investissements exécutés par l'Etat	BCI	PROGRAMME DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DU MEDD	115 000 000	115 000 000	116 000 000	116 000 000	141 319 341	141 319 341

		PROJET D'APPUI A L'ENVIRONNEMENT ET A LA GESTION DES RESSOURCES NATURELLES	230 000 000	230 000 000	240 000 000	240 000 000	240 000 000	240 000 000
	Total BCI		345 000 000	345 000 000	356 000 000	356 000 000	381 319 341	381 319 341
	Total investissements exécutés par l'Etat		345 000 000	345 000 000	356 000 000	356 000 000	381 319 341	381 319 341
Transferts en capital	BCI	PROGRAMME DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DU MEDD	35 100 000	35 100 000	35 100 000	35 100 000	35 100 000	35 100 000
	Total BCI		35 100 000	35 100 000	35 100 000	35 100 000	35 100 000	35 100 000
	Total Transferts en capital		35 100 000	35 100 000	35 100 000	35 100 000	35 100 000	35 100 000
Total PROGRAMME4:PILOTAGE, COORDINATION ET GESTION ADMINISTRATIVE			380 100 000	380 100 000	391 100 000	391 100 000	416 419 341	416 419 341
Total général			33 575 184 483	13 409 243 472	12 430 924 239	12 430 924 239	5 494 325 026	5 494 325 026

IV. DISPOSITIF DE SUIVI-EVALUATION

L'objectif du Système de Suivi Évaluation est de renseigner sur le niveau d'atteinte des indicateurs de résultats et d'impacts du DPPD, indicateurs définis de manière consensuelle. Il est procédé à un suivi semestriel des indicateurs et à une évaluation annuelle de l'état d'avancement technique et financier des programmes grâce à l'analyse profonde des écarts entre les cibles et les niveaux atteintes en terme d'intrants, d'activités et d'extrants.

Le Rapport Annuel de Performance (RAP), faisant l'état des réalisations physiques et des ressources financières allouées, sera validé en rapport avec le Comité conjoint de Suivi de la Politique environnementale, mis en place à cet effet. Les conclusions du rapport serviront de base pour appuyer les requêtes de financement des budgets programmes de manière subséquente.

Concrètement, le Système de Suivi Évaluation a pour objectif de fournir des données à tous les utilisateurs potentiels en s'appuyant sur l'échange (feed-back) en vue de fournir des informations permettant de prendre des décisions appropriées pour le pilotage du DPPD.

Pour le suivi des activités, le MEDD travaille avec ses différentes structures, directions et services rattachés qui interviennent dans l'exécution des composantes du Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses publiques (DPPD).

Ainsi avec la vision déclinée par le département, les orientations majeures de la politique environnementale sont définies et le rôle de chaque structure précisé.

Les Directions nationales formulent et préparent des actions et projets qui sont regroupés dans des programmes selon les objectifs, les axes d'intervention et la mission du Ministère.

En plus de l'animation de la planification opérationnelle, il revient à la Direction de la Planification et de la Veille environnementale (DPVE) de suivre et d'évaluer la mise en œuvre des budgets programmes pour les aspects techniques. L'exécution technique des budgets programmes revient aux directions nationales en rapport avec les services déconcentrés et les partenaires. Les aspects financiers sont assurés par les différents administrateurs de crédit en rapport avec la DAGE et les Inspecteurs ainsi que le Contrôleur des Opérations financières et l'Ordonnateur délégué pour le contrôle financier. Un point focal, au niveau de chaque direction, fournit à la DPVE des informations sur la mise en œuvre des programmes. Ces informations sont recueillies dans le Système de Suivi évaluation mis en place par la DPVE.

L'objectif du système de suivi évaluation est de fournir des informations à tous les utilisateurs potentiels. Le système permet de renseigner sur le niveau d'atteinte des indicateurs de résultats et d'impacts du DPPD. Il est procédé à une évaluation annuelle de l'état d'avancement technique et financier des programmes grâce à l'analyse profonde des écarts entre les cibles et les niveaux d'atteints en terme d'intrants, d'activités et d'extrants. Le Rapport annuel de performance, faisant l'état de réalisations physiques et des ressources financières allouées sera validé et servira de base pour appuyer les requêtes de financement des budgets programmes de manière subséquente.

Concrètement, le Système de Suivi Évaluation a pour objectif de fournir des données à tous les utilisateurs potentiels en s'appuyant sur l'échange (feed-back) en vue de fournir des informations permettant de prendre des décisions appropriées pour le pilotage du DPPD.

Pour le suivi des activités, le MEDD travaille avec ses différentes structures, directions et services rattachés qui interviennent dans l'exécution des composantes du Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses publiques (DPPD).

Ainsi avec la vision déclinée par le département, les orientations majeures de la politique environnementale sont définies et le rôle de chaque structure, précisé.

Les Directions nationales formulent et préparent des actions et projets qui sont regroupés dans des programmes selon les objectifs, les axes d'intervention et la mission du Ministère.

En plus de l'animation de la planification opérationnelle, il revient à la Direction de la Planification et de la Veille environnementale (DPVE) de suivre et d'évaluer la mise en œuvre des budgets programmes pour les aspects techniques. L'exécution technique des budgets programmes revient aux directions nationales en rapport avec les services déconcentrés et les partenaires. Les aspects financiers sont assurés par les différents administrateurs de crédit en rapport avec la DAGE et les Inspecteurs ainsi que le Contrôleur des Opérations financières et l'Ordonnateur délégué pour le contrôle financier. Un point focal, au niveau de chaque direction, fournit à la DPVE des informations sur la mise en œuvre des programmes. Ces informations sont recueillies dans le Système de Suivi évaluation mis en place par la DPVE.

CONCLUSION

Au cours des cinq dernières années, plusieurs structures ont concouru à la mise en œuvre de la politique environnementale au grès des changements institutionnels. Cette situation engendre des difficultés en termes de capitalisation et de mise en cohérence des interventions. Un processus de réforme institutionnelle est actuellement en cours pour mieux adapter la mission du secteur avec les moyens stratégiques développés.

Les causes de cette baisse sont multiples :

- la nature de secteur induisant à une faiblesse de l'investissement et des projets rentables à court terme ;
- l'insuffisance des ressources internes, fongibilité asymétrique, lourdeur des procédures administratives ;
- la faiblesse des capacités en matière de passation de marchés ;
- la rareté des ressources extérieures suite aux crises financières au plan international ;
- la faiblesse des investissements des Collectivités territoriales et du secteur privé.

V. ANNEXES

**ANNEXES: PROJETS ANNUELS DE
PERFORMANCE (PAP) DES PROGRAMMES**

PAP – PROGRAMME DE LUTTE CONTRE LA DEFORESTATION ET LA DEGRADATION DES TERRES

PRESENTATION DU PROGRAMME 1

1. Identité du Programme

Le programme 1 va contribuer efficacement à la réduction de la dégradation de l'Environnement et des Ressources Naturelles en prenant en charge un volet important de l'objectif de la lettre de politique du secteur de l'environnement du développement durable (LPSEDD 2020-2022) à savoir la lutte contre la dégradation des forêts et des terres. En termes de résultats attendus, il va permettre d'inverser la tendance à la déforestation et de récupérer les terres dégradées.

Du point de vue cohérence avec l'Agenda International à l'horizon 2030, il est lié aux Objectifs de Développement Durable (ODD) à travers l'Objectif n° 15 qui vise une exploitation durable des sols, à savoir : « protéger, restaurer et promouvoir une utilisation durable des écosystèmes terrestres, gérer les forêts de manière durable, lutter contre la désertification, stopper et remédier à la dégradation des terres et mettre fin à la perte de la biodiversité ».

Par l'exécution de ce programme, le MEDD contribue à la mise en œuvre de la Stratégie nationale d'émergence à travers l'axe 2 du Plan Sénégal Emergent visant la promotion du capital humain, de la protection sociale et du développement durable. Dans ce cadre, les deux sous-axes « Prévention et gestion des risques et catastrophes » et « Environnement et développement durable » sont directement liés à la politique environnementale. Le volet « Environnement et développement durable » est en parfaite conformité avec la lutte contre la déforestation et la dégradation des terres.

En effet, la protection des forêts et des sols impacte positivement sur les trois dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable. Préserver les forêts et les sols, c'est contribuer à pérenniser les productions agro – sylvo- pastorales, à réduire la pauvreté et à atténuer les changements climatiques par la séquestration du carbone. Du fait de sa dimension économique, la préservation des forêts et des sols contribue directement (exploitation forestière) et indirectement (lutte

contre la dégradation des terres de culture et des pâturages) à l'axe 1 du PSE : « Transformation structurelle de l'économie et de la croissance ». Sous rapport, il faut préciser que, d'après les publications de l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD), l'exploitation forestière et la sylviculture génère un Produit Intérieur Brut (PIB) qui tourne autour de 60 milliards de FCFA.

Certains programmes d'aménagement forestier permettent également de contribuer indirectement à la production agricole. C'est le cas des efforts d'aménagements et de préservation de la bande de filao sur le littoral qui permettent de pérenniser les cuvettes maraîchères de la zone des Niayes.

Les entités opérationnelles qui y interviennent sont : la Direction des Eaux, Forêts, Chasse et Conservation des Sols (DEFCCS), l'Agence sénégalaise de la Reforestation et de la Grande Muraille Verte (ASERGMV), le Centre d'Education et de Formation environnementale (CEFE), le Centre de Suivi écologique (CSE), le Projet du Massif du Fouta Djallon (MFD), le CONACILSS et le PRGTE.

2. Strategies du Programme

Dans le cadre, de l'année budgétaire 2020, la stratégie de mise en œuvre du programme sera basée principalement sur la prise en compte des actions de reforestation et de la reconstitution du couvert végétal, de protection et d'aménagement durable des formations naturelles qui sont axées essentiellement sur la restauration des écosystèmes, la reforestation du territoire, l'amélioration de la gestion des ressources naturelles, et les modes de consommation et de production durables, la sensibilisation et le renforcement des capacités des acteurs sur les enjeux de lutte contre la dégradation des terres. La mise en œuvre de ce programme est en conformité avec les principes de neutralité en matière de dégradation des terres.

Le Programme de lutte contre la déforestation et la dégradation des terres bénéficiera d'une dotation de **8 972 723 643 FCFA, soit 35% du budget global.**

L'articulation du Programme avec les politiques élaborées aux niveaux national et international est retracée ci-dessous :

Programme	Politique développée	Libellé		
P 1 : Lutte contre la déforestation et la dégradation des terres	ODD 15 :	« Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité »		
	Axe 2 du PSE :	« Capital humain, Protection sociale et Développement durable »		
	Axe 1 de la LPSEDD	« Gestion de l'environnement et des ressources naturelles »		
	OS 1 de la LPSEDD	« Réduire la dégradation de l'environnement et des ressources naturelles, les effets néfastes du changement climatique et la perte de biodiversité »		
	Autres	X	X	X

3. Cartographie administrative du Programme 1

Pour veiller à l'articulation et à la cohérence entre les structures administratives du programme, il est nécessaire de procéder à sa cartographie en identifiant les structures administratives et organismes sous tutelles, ainsi que les Projets rattachés.

- Acteurs du programme

Les entités opérationnelles qui y interviennent sont : la Direction des Eaux, Forêts, Chasse et Conservation des Sols (DEFCCS), l'Agence Sénégalaise de la Reforestation et de la Grande Muraille Verte (ASRGMV), le Centre du Suivi écologique (CSE), le Centre d'Education et de Formation environnementales (CEFE), le Projet du Massif du Fouta-Djalou (MFD), le CONALCISS et le PRGTE.

- Projets du Programme

Les différents projets de ce programme sont capitalisés dans le tableau ci-après :

Tableau 1 : CARTOGRAPHIE DES PROJETS DU PROGRAMME 1

Orientation stratégique	Programme	Actions	Projets rattachés	Structures	
OS1 : Réduire la dégradation de l'ERN, les effets néfastes du CC et la perte de biodiversité	P1 : Lutte contre déforestation et la dégradation des Terres	A1 P1 : Protection et Aménagement des Formations Naturelles	Projet de Renforcement du dispositif de lutte contre les Feux de brousse (PROLFB)	DEFCCS	
			Projet de création de réserves de faune et de parcs zoologiques et forestiers		
			Programme de développement Forestier et Réhabilitation des Forêts Classées		
			Projet d'aménagement de la Réserve de Ferlo Sud		
			Projet d'aménagement des Plantations Littorales sur la Grande Cote (PAPLGC)	MFD	
			Projet d'aménagement du Massif du Fouta-Djalou (PMFD)		
			Programme régional de gestion durable et participative des forêts et des combustibles domestiques entre la Gambie, la Guinée-Bissau et le Sénégal (PROGEDE_ Régional)		DEFCCS
				Projet de Suivi Environnemental	CSE
		A2 P1 : Reforestation et Reconstitution du Couvert végétal	Programme de reforestation et de restauration des écosystèmes (Campagne Nationale de Reboisement, Programme National de Semences Forestières)	ASRGM-DEFCCS	
			Projet de relance des Filières de Produits Forestiers	DEFCCS	
			Projet de renforcement et gestion des Terres, des écosystèmes des Niayes et de la Casamance dans un contexte de CC (PRGTE)		
			Education et Formation à l'environnement et au développement durable	CEFE	
		A3 P1 : Gestion du Programme1	Programme de Renforcement Des Capacités	CENTRE FORET	
			Projet de coordination et renforcement des capacités des agents du Programme 1	COORDINATION P1	

II- PRESENTATION DU CADRE DE PERFORMANCE DU PROGRAMME

Le cadre de performance pour la mesure des rendements du programme est présenté par le tableau ci-après :

Tableau 2 : CADRE DE PERFORMANCE DU PROGRAMME 1

Intitulé du Programme	Objectifs spécifiques du Programme	Résultats attendus	Actions	Indicateurs	Cible 2020	Méthode de collecte	Mode de calcul
Lutte contre la déforestation et la dégradation des terres	Inverser la tendance à la déforestation	La tendance à la déforestation est inversée.	A1 P1 : Protection et aménagement des forêts naturelles	1. Superficies brûlées par les feux tardifs	400 000 ha	Enquête –Missions -Rapports trimestriels-Rapport annuel	Somme
				2. Quantité de matières sèches consommées	-10%	Enquête –Missions -Rapports trimestriels-Rapport annuel	Somme
				3. Superficies des formations forestières sous gestion durable	5% par rapport à l'année 2019	Enquête –Missions - Rapport annuel	Somme
				4. Nombre de documents sur l'Etat de l'environnement et des ressources naturelles	01 annuaire sur l'état de l'environnement et les ressources naturelle	Rapport annuel	Somme
	Récupérer les terres dégradées	Les terres dégradées sont récupérées.	A2 P1 : Reforestation et amélioration du couvert végétal	1. Superficies de terres régénérées	5% par rapport à 2019	Enquête –Missions - Rapport annuels	Somme
				2. Superficies de terres dégradées récupérées	5% par rapport à 2019	Enquête –Missions -Rapport annuel	Somme
				3. Nombre de bois d'école créés	25	Rapport annuel	Somme

Intitulé du Programme	Objectifs spécifiques du Programme	Résultats attendus	Actions	Indicateurs	Cible 2020	Méthode de collecte	Mode de calcul
				4. Nombre d'Acteurs actifs dans l'environnement sensibilisés et/ou formés	3000 élèves formés et sensibilisés formés	Rapport annuel	Somme
					300 agents		
					200 enseignants		
	Améliorer la gestion du programme 1	La gestion du programme 1 est améliorée	A3 P1 : Gestion du Programme 1	1. Niveau d'amélioration des moyens d'intervention	50%	Enquête –Missions-Rapport annuel	Cumul
				2. Nombre d'acteurs formé sur des thématiques spécifique au P1	50% des acteurs	Enquête –Missions -Rapport annuel	Somme

III- PRESENTATION DES CREDITS DU PROGRAMME

1- Présentation des crédits du Programme par action et par nature économique de dépense

Programme	Actions	Personnel	Biens et Services	Transferts courants	Investissements exécutés par l'Etat		Transferts en capital		Total général	
		CP	CP	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
PROGRAMME1 : LUTTE CONTRE LA DEFORESTATION ET LA DEGRADATION DES TERRES	Gestion du Programme1	3 720 936 040	1 346 311 368							5 067 247 408
	Protection et Aménagement durable des forêts naturelles				463 500 000	463 500 000	122 300 000	122 300 000	585 800 000	585 800 000
	Reforestation et reconstitution du couvert végétal		77 581 000	730 000 000	3 122 095 235	2 362 095 235	150 000 000	150 000 000	3 272 095 235	3 319 676 235
Total PROGRAMME1		3 720 936 040	1 423 892 368	730 000 000	3 585 595 235	2 825 595 235	272 300 000	272 300 000	3 857 895 235	8 972 723 643

2- Evolution des crédits du programme

Programme	Catégories de dépenses	Budget 2019	Budget 2020	Variation
PROGRAMME1 : LUTTE CONTRE LA DEFORESTATION ET LA DEGRADATION DES TERRES	Personnel	3 907 224 000	3 720 936 040	-4,77%
	Biens et Services	1 391 319 530	1 423 892 368	2,34%
	Transferts courants	430 000 000	730 000 000	69,77%
	Investissements exécutés par l'Etat			
	AE	1 917 071 104	3 585 595 235	87,04%
	CP	1 917 071 104	2 825 595 235	47,39%
	Transferts en capital			
	AE	287 350 000	272 300 000	47,39%
	CP	287 350 000	272 300 000	-5,24%
Total PROGRAMME1		7 932 964 634	8 972 723 643	13,1%

3- Justification des dépenses par nature

- a. Dépenses de Personnel
- b. Dépenses d'investissements

Programme	Catégories de Dépenses	Source de Finance ment	Libelle chapitre	Total Budget 2020
PROGRAMME1: LUTTE CONTRE LA DEFORESTATION ET LA DEGRADATION DES TERRES	investissements exécutés par l'Etat	BCI	CAMPAGNE NATIONALE DE REBOISEMENT	85 000 000
			EDUCATION ENVIRONNEMENTALE REHABILITATION PARC FORESTIER ZOOLOGIQUE HANN	36 000 000
			PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION ENVIRONNEMENTALE	37 000 000

		PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT FORESTIER ET REHABILITATION DES FORETS CLASSEES	252 500 000
		PROGRAMME DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DU CENTRE FORET	58 000 000
		PROGRAMME NATIONAL DE SEMENCES FORESTIERES	17 000 000
		PROJET D'AMENAGEMENT DU MASSIF DU FOUTA DJALLON	57 000 000
		PROJET DE RELANCE DES FILIERES DE PRODUITS FORESTIERS	71 000 000
		PROJET DE RENFORCEMENT DE LA GESTION DES TERRES DES ECOSYSTEMES DES NIAYES ET DE LA CASAMANCE DANS UN CONTEXTE DE CC (EX PRESAL)	60 095 235
		PROJET DE RENFORCEMENT DU DISPOSITIF DE LUTTE CONTRE LES FEUX DE BROUSSE (PROLFB)	117 000 000
		Total BCI	790 595 235
	FEM	PROJET D'AMENAGEMENT DU MASSIF DU FOUTA DJALLON	35 000 000
		PROJET DE RENFORCEMENT DE LA GESTION DES TERRES DES ECOSYSTEMES DES NIAYES ET DE LA CASAMANCE DANS UN CONTEXTE DE CC (EX PRESAL)	1 940 000 000
		Total FEM	1 940 000 000
	PNUD	PROJET DE RENFORCEMENT DE LA GESTION DES TERRES DES ECOSYSTEMES DES NIAYES ET DE LA CASAMANCE DANS UN CONTEXTE DE CC (EX PRESAL)	60 000 000
		Total PNUD	60 000 000
	Total investissements exécutés par l'Etat		2 825 595 235

	transferts en capital	BCI	Programme de Reforestation et de Restauration des Ecosystèmes	150 000 000
			Programme suivi environnemental	122 300 000
	Total BCI		272 300 000	
	Total transferts en capital			272 300 000
Total PROGRAMME1: LUTTE CONTRE LA DEFORESTATION ET LA DEGRADATION DES TERRES				3 097 895 235

4- Présentation des structures autonomes rattachées

- **Agence sénégalaise de la Reforestation et de la Grande Muraille verte**
- **Centre de Suivi Ecologique**

IV- DIFFICULTES ET DEFIS A RELEVER

Les principaux défis pour la lutte contre la déforestation et la dégradation des terres se résument ainsi :

- La gestion durable des écosystèmes en dégradation ;
- Le trafic illicite du bois au niveau de nos frontières ;
- Le déficit pluviométrique en rapport avec le reboisement massif ;
- La lutte contre les feux de brousse et la nécessité de la préservation du fourrage pour les animaux ;
- L'insuffisance des moyens logistiques et humains ;
- Le renforcement des capacités et la formation continue des agents ;
- La pression foncière sur le domaine classé ;
- L'absence de certaines lignes de fonctionnement dans les projets d'investissement de la NBE 2012.

PAP – PROGRAMME CONSERVATION DE LA BIODIVERSITE ET LA GESTION DES AIRES PROTEGEES

1- Identité du Programme

Le programme 2, a pour objectif de valoriser et de conserver la biodiversité par la gestion rationnelle des aires protégées et zones humides. Les résultats attendus sont :

- la biodiversité est améliorée et valorisée ;
- les Aires Protégées (AP) sont mieux gérées.

Les actions menées pour l'atteinte de ces dernières portent sur la gestion des aires Protégées et la gestion du potentiel faunique et de la biosécurité. Elles concernent l'aménagement et la gestion durable des parcs, des réserves, des aires marines protégées, des zones humides et autres habitats de la faune et de l'avifaune. Un accent particulier sera mis sur la valorisation de la diversité biologique. Il s'agira aussi de favoriser la création des réserves de biosphère.

Notons également que la gestion des aires protégées et de la biodiversité revêt une importance majeure dans la gestion préventive de certaines maladies à virus telles qu'Ebola, mais aussi en matière de biosécurité. Ces zones constituent également des espaces de refuges et de reconstitution pour les espèces menacées d'extinction du fait du braconnage et de la surpêche.

Dans ce cadre, pour la mise en œuvre des conventions internationales auxquelles le Sénégal est partie prenante, une grande attention sera accordée à l'élaboration et à l'exécution des plans de gestion des aires protégées et des zones humides intégrant les aspects cynégétiques.

L'accent sera également mis sur **(i)** le renforcement de la lutte contre les pressions anthropiques sur les aires protégées principalement au Parc National du Niokolo Koba, **(ii)** la réintroduction des espèces de faune disparues et la réhabilitation des espèces à statut critique, **(iii)** la gestion des aires protégées notamment les réserves naturelles communautaires et les réserves de biosphère **(iv)** la réhabilitation des habitats, et **(v)** le renforcement de la coopération avec les pays voisins pour une gestion durable des écosystèmes transfrontiers. Concernant la biosécurité, en sus de la signature et de la ratification du Protocole de Cartagena, un dispositif juridique et institutionnel de prévention et de gestion des risques liés aux organismes génétiquement modifiés est mis en place. Les efforts doivent s'inscrire dans une dynamique d'amélioration et de vulgarisation de la réglementation en vigueur, ainsi que du renforcement des capacités des parties prenantes.

Ce programme est articulé à l'axe 2 du Plan Sénégal émergent (PSE) et prend en compte les Objectifs de Développement durable (ODD) à travers la préservation et la valorisation de la biodiversité.

Les entités opérationnelles intervenant dans la réalisation des objectifs de ce programme sont : la Direction des Parcs Nationaux (DPN), la Direction des Aires Marines Communautaires Protégées (DAMCP) et l'Autorité Nationale de Biosécurité (ANB).

2- Stratégie du Programme

Pour l'année 2020, la stratégie dans le cadre de la mise en œuvre du programme de la conservation de la Biodiversité et de la gestion des aires protégées s'articule autour d'actions relatives à la gestion du potentiel faunique, des aires protégées et des zones humides à l'amélioration de la gestion de la biosécurité.

Le programme 2 a pour objectif principal la conservation de la biodiversité et une meilleure gestion et valorisation de la diversité biologique au niveau des aires protégées. Le Budget pour ce programme est de **8 259 513 387 FCFA, soit 33 %** du budget du département.

L'articulation de ce Programme de conservation de la biodiversité et de gestion des aires protégées avec les différentes politiques développées aux niveaux national et international est retracée dans l'encadré suivant :

Programme	Politique développée	Libellé		
P 2 : « Conservation de la biodiversité et la gestion des aires protégées »	ODD 14 :	« Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable »		
	ODD 15 :	« Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité »		
	Axe 2 du PSE :	« Capital humain, Protection sociale et Développement durable »		
	Axe 1 de la LPSEDD	« Gestion de l'environnement et des ressources naturelles »		
	OS 1 de la LPSEDD	« Réduire la dégradation de l'environnement et des ressources naturelles, les effets néfastes du changement climatique et la perte de biodiversité »		
	Autres	X	X	X

3- Cartographie administrative du Programme

Pour veiller à l'articulation et à la cohérence entre les structures administratives du programme, il est nécessaire de procéder à sa cartographie en identifiant les structures administratives et organismes sous tutelles, ainsi que les Projets rattachés.

- Acteurs du programme

Les différents intervenants de ce programme sont la DPN, la DAMCP, l'ANB et les projets et programmes y relatifs. Les différents projets de ce programme sont capitalisés dans le tableau ci-dessous :

- Projets du Programme

Les différents projets de ce programme sont capitalisés dans le tableau ci-après :

Tableau 1 : CARTOGRAPHIE DES PROJETS DUPROGRAMME 2

Orientation stratégique	Programme	Actions	Projets rattachés	Structures
OS1 : Réduire la dégradation de l'ERN, les effets néfastes du CC et la perte de biodiversité	P 2 : Conservation de la biodiversité et gestion des Aires protégées	A1 P2 : Gestion de la Faune et des aires protégées	Projet de conservation de la biodiversité marine et côtière à travers la gestion durable des AMP	DAMCP
			Projet d'appui à la politique d'AMP à travers la conservation et la mise en valeur durable des mangroves de la Casamance et du Sine Saloum (Projet AMP mangrove)	
			Projet d'appui aux aires protégées du Sénégal (PADAPS)	
			Projet de promotion d'une Finance novatrice et d'adaptation communautaire dans les communes autour des réserves naturelles communautaires / Ferlo, PNNK, Bas delta du Fleuve Sénégal et Delta du Saloum (PFNAC)	DPN
			Programme National de Réhabilitation des Parcs et Réserves du Sénégal	

Orientation stratégique	Programme	Actions	Projets rattachés	Structures
			Projet de gestion intégrée des zones humides du Bas Delta du Fleuve Sénégal (Financé par la Fondation MAVVA)	DPN
			Projet de gestion intégrée de la biodiversité du Delta du Saloum (Financé par la Fondation MAVVA)	
		A2 P2 : Amélioration de la gestion de la Biosécurité	Projet de gestion et Développement de la Biosécurité	ANB
		A3 P2 : Gestion du Programme2	Coordination et renforcement des capacités des agents du Programme 2	Coordination P2

II- PRESENTATION DU CADRE DE PERFORMANCE DU PROGRAMME

Le cadre de performance du programme est ainsi présenté :

Tableau 2 : CADRE DE PERFORMANCE DU PROGRAMME 2

Intitulé du Programme	Objectifs spécifiques de l'Action	Résultats attendus	Actions	Indicateurs	Cible 2020	Méthode de collecte	Mode de calcul
P2: Conservation de la biodiversité et gestion des aires protégées	Améliorer la gouvernance et la conservation de la biodiversité marine et terrestre	La gouvernance des aires protégées sont améliorées et les espèces fauniques sont accrues et diversifiées.	A1 P2 : Gestion de la Faune et des aires protégées	Proportion des effectifs des espèces clés menacées suivies dans les parcs réserves et AMP	1%	Rapport annuel	Somme
				Niveau de mise en œuvre des plans d'aménagement et de gestion des parcs et réserves)	60%	Enquête – Missions - Rapport annuel	Plans aménagement et gestion des parcs et réserves mis en œuvre/ total plans aménagement et gestion des parcs et réserves élaborés
				Taux de couverture en aires protégées	0.5%	Enquête – Missions - Rapport annuel	Superficies en aires protégées/ Superficie totale du pays

Intitulé du Programme	Objectifs spécifiques de l'Action	Résultats attendus	Actions	Indicateurs	Cible 2020	Méthode de collecte	Mode de calcul
	Améliorer la base de connaissance sur la valeur des biens et services écologiques systémiques	La base de connaissance sur la valeur des biens et services écologiques systémiques est améliorée.	A2 P2 : Amélioration De La Gestion De La Biosécurité	Nombre d'acteurs formés et/ou sensibilisés sur la biosécurité et la biotechnologie moderne	60 agents des forces de sécurité et de la défense 30 Agents du service d'hygiène	Enquête – Missions - Rapport annuel	Somme
				Nombre d'études et/ou de tests réalisés sur les biotechnologies modernes	60 agents des forces de sécurité et de la défense 30 Agents du service d'hygiène	Rapport annuel	Somme

Intitulé du Programme	Objectifs spécifiques de l'Action	Résultats attendus	Actions	Indicateurs	Cible 2020	Méthode de collecte	Mode de calcul
				Niveau d'opérationnalisation du cadre national de biosécurité	90%	Rapport annuel	
	Améliorer la gestion du programme 2	La gestion du programme 2 est améliorée	A3 P2 : Gestion du Programme 2	Nombre de parties prenantes formées et/ou sensibilisés sur la conservation de la biodiversité	60 agents des forces de sécurité et de la défense	Rapport annuel	Somme
				Nombre d'initiatives prises pour assurer le suivi et la coordination des conventions et traités	4 ateliers	Enquête – Missions - Rapport annuel	Somme

III- PRESENTATION DES CREDITS DU PROGRAMME

5- Présentation des crédits du Programme par action et par nature économique de dépense

Programme	Actions	Personnel	Biens et Services	TRANSFERTS COURANTS	investissements exécutés par l'Etat		transferts en capital		Total général	
		CP	CP	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
PROGRAMME2 : CONSERVATION DE LA BIODIVERSITE ET GESTION DES AIRES PROTGEES	Amélioration de la gestion de la biosécurité			351 120 000			35 100 000	35 100 000	35 100 000	386 220 000
	Gestion de la Faune, des Aires Protégées et des zones humides				6 857 285 000	4 802 500 000			6 857 285 000	7 873 293 387
	Gestion du Programme2	2 369 924 664	700 868 723							3 070 793 387
Total PROGRAMME2		2 369 924 664	700 868 723	351 120 000	6 857 285 000	4 802 500 000	35 100 000	35 100 000	6 892 385 000	8 259 513 387

6- Evolution des crédits du programme

Programme	catégories de Dépenses	Somme de Budget 2019	Somme de Budget 2020	Variation
	Personnel	2 756 461 000	2 369 924 664	13,11%
PROGRAMME 2 : CONSERVATION DE LA BIODIVERSITE ET GESTION DES AIRES PROTGEES	Biens et Services	731 230 523	700 868 723	-14,02%
	Transferts courants	351 120 000	351 120 000	-4,15%
	Investissements exécutés par l'Etat			
	AE	3 203 310 000	6 857 285 000	114,07%
	CP	3 203 310 000	4 802 500 000	49,92%
	Transferts en capital			
	AE	35 100 000	35 100 000	0%
	CP	35 100 000	35 100 000	0%
	Total PROGRAMME 2		7 077 221 523	8 259 513 387

7- Justification des dépenses par nature

a. Dépenses de personnel

b. Dépenses d'investissements

Programme	catégories de Dépenses	source de Financement	libelle chapitre	Somme de Budget 2020
PROGRAMME2:CONSERVATION DE LA BIODIVERSITE ET GESTION DES AIRES PROTGEES	investissements exécutés par l'Etat	AFD	PROJET D APPUI A LA POLITIQUE D AIRES MARINES PROTEGEES DU SENEGAL A TRAVERS LA CONSERVATION ET LA MISE EN VA	2 000 000 000
		Total AFD		2 000 000 000
		BCI	PROJET DE PROMOTION D'UNE FINANCE NOVATRICE ET D'ADAPTATION COMMUNAUTAIRE AUTOUR DES RESERVES NATURELLE	70 000 000
			PROGRAMME DE CONSERVATION DE LA BIODIVERSITE MARINE ET	117 000 000

			COTIERE A TRAVERS LA GESTION DURABLE DES AIRES MARINES DU SENEGAL	
			PROGRAMME NATIONAL DE REHABILITATION DES PARCS ET RESERVES DU SENEGAL(EX PROJET DE REHABILITATION DU PARC NATIONAL DE NIOKOLOKOBA)	115 500 000
		Total BCI		302 500 000
	FEM		PROJET DE PROMOTION D'UNE FINANCE NOVATRICE ET D'ADAPTATION COMMUNAUTAIRE AUTOUR DES RESERVES NATURELLE	2 300 000 000
		Total FEM		2 300 000 000
	PNUD		PROJET DE PROMOTION D'UNE FINANCE NOVATRICE ET D'ADAPTATION COMMUNAUTAIRE AUTOUR DES RESERVES NATURELLE	200 000 000
		Total PNUD		200 000 000
	Total investissements exécutés par l'Etat			4 802 500 000
	transferts en capital	BCI	programme de gestion et de developpement de la biosecurité	35 100 000
		Total BCI		35 100 000
	Total transferts en capital			35 100 000
Total PROGRAMME2:CONSERVATION DE LA BIODIVERSITE ET GESTION DES AIRES PROTGEES				4 837 600 000

8- Présentation des structures autonomes rattachées

- Autorité nationale de la Biosécurité

IV- DIFFICULTES ET DEFIS A RELEVER

Les principaux défis pour la conservation de la biodiversité et de la gestion des aires protégées sont ainsi résumés :

- La conservation des espèces en voie de disparition ;
- La nécessité de la préservation du fourrage pour les animaux ;
- L'insuffisance des moyens logistiques et humains ;
- Le renforcement des capacités et la formation continue des agents ;
- La perte des habitats de la faune avec la pression foncière exercée sur le domaine classé ;
- L'absence de certaines lignes de fonctionnement dans les projets d'investissement de la NBE 2012.

PAP – PROGRAMME LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS, NUISANCES ET LES EFFETS NEFASTES DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

INTRODUCTION

Le troisième programme (P3) de la Lettre de politique du secteur de l'environnement et du développement durable 2016-2020 qui a comme objectif global de « **créer une dynamique nationale pour l'amélioration de la gestion de l'environnement et des ressources naturelles, l'intégration des principes du développement durable dans les politiques et le renforcement de la résilience des populations aux changements climatiques** », regroupe toutes les initiatives et actions de lutte contre les pollutions, les nuisances et les effets néfastes des changements climatiques.

Le développement de ce programme va permettre de prendre en compte tous les éléments fondamentaux de la protection de l'environnement, et de constituer ainsi des lois et règlements y afférents. Par ailleurs, l'évolution de la politique nationale de protection des ressources de l'environnement ainsi que l'accroissement des normes et principes internationaux souscrits par le Sénégal, notamment, l'Accord de Paris sur les changements climatiques, les conventions de Bâle, de Stockholm, de Minamata, etc. sur la lutte contre les pollutions et nuisances, a rendu nécessaires l'actualisation du Code de l'environnement qui est en cours afin de mieux prendre en charge les thématiques émergentes, notamment la gestion des déchets et les substances chimiques dangereuses, l'importance des études d'impact comme éléments du processus des décisions environnementales.

Ce programme est élaboré de manière participative et itérative avec l'ensemble des acteurs concernés et fait l'objet de ce présent document, qui est un outil de planification stratégique et opérationnelle.

Il est articulé autour des points suivants : **(i)** la présentation du programme ; **(ii)** la présentation du cadre de performance du programme et **(iii)** la présentation des crédits du programme.

I- PRESENTATION DU PROGRAMME 3

1- Identité du Programme

Le programme 3 va contribuer à la réduction de la dégradation de l'Environnement et des Ressources Naturelles en prenant en charge le volet « lutte contre les pollutions, les nuisances et les effets néfastes des changements climatiques ». En termes de résultats attendus, Il va permettre d'assurer aux citoyens un cadre de vie sain et sécurisé contre notamment les nuisances et risques de catastrophes et contre les effets

néfastes des changements climatiques. En effet, la problématique de la gestion du cadre de vie se pose avec acuité et nécessite une bonne prise en charge des établissements humains en vue d'assurer une qualité de vie appropriée aux populations en termes de salubrité, de gestion adéquate des pollutions, des nuisances, des risques de catastrophes, d'érosion côtière et d'appui à la collecte et au traitement des déchets.

L'érosion érosion constitue aujourd'hui une préoccupation de premier plan compte tenu de la vulnérabilité du Pays. De nombreux événements extrêmes sont enregistrés du fait des changements climatiques notamment dans la langue de Barbarie précisément à Guet Ndar et Goxumbacc à Saint-Louis et à Rufisque. Cette situation constitue une menace pour les infrastructures touristiques et socio-économique.

Du point de vue cohérence avec l'Agenda International à l'horizon 2030, il est lié aux Objectifs de Développement Durable (**ODD**) à travers les objectifs suivants :

- Objectif n° 11. Villes et communautés durables : faire des villes et des établissements humains des endroits sans exclusion, sûrs, résilients et durables,
- Objectif n° 12. Consommation responsable : garantir des modèles durables de consommation et de production,
- Objectif n° 13 : Agir d'urgence contre le changement climatique et ses impacts,

Le programme joue un rôle primordial, depuis l'année 2017, par rapport à l'accord historique et universel de Paris sur le climat visant à contenir la hausse de la température moyenne du globe en dessous de deux degrés Celsius. Dans ce cadre, il devra d'année en année s'articuler davantage avec le document de Contribution Déterminée Nationale (**CDN**) établi par le Sénégal pour participer à cet effort sur le climat.

A travers ce programme, le MEDD va également contribuer à la mise en œuvre de la Stratégie nationale d'émergence à travers **l'axe 2 du Plan Sénégal Emergent** visant la promotion du capital humain, de la protection sociale et du développement durable. Dans ce cadre, les deux sous-axes « Prévention et gestion des risques et catastrophes » et « Environnement et développement durable » sont directement liés à la politique environnementale. Ces deux sous – axes sont parfaitement en conformité avec la lutte contre les pollutions, les nuisances et les effets néfastes des changements climatiques. Avec les Etudes d'Impact Environnemental, le suivi des Plans de Gestion Environnementale et Sociale et le contrôle des Etablissements Classés, le programme va contribuer à la prise en charge du sous – axe « Prévention et gestion des risques et catastrophes ». A cela s'ajoutent les autres activités de lutte contre les pollutions, nuisances et les effets des changements climatiques qui vont contribuer au deuxième sous –axe.

2- Stratégie du Programme

Ce programme a pour objectif la réduction des pollutions, nuisances et les effets néfastes des changements climatiques et la prévention des risques de catastrophes.

Un budget de 6 106 590 967 FCFA, soit 24 % du budget global est alloué au département pour la mise en œuvre des activités.

Les activités prévues dans le cadre de la mise en œuvre de ce programme s'articulent autour d'actions de lutte contre les changements climatiques avec la mise en œuvre d'activités atténuation et adaptation pour une réduction des émissions de Co2, la promotion des éco villages et la lutte contre l'érosion côtière et la protection des milieux récepteurs.

Les entités opérationnelles qui y interviennent sont : la Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés (DEEC), l'Agence Nationale des Eco – Villages (ANEV), la Direction des Financements verts et du Partenariat (DFVP) et les entités opérationnelles décentralisées.

Pour l'année 2020, la stratégie s'articule autour d'actions de :

- ❖ La protection des milieux récepteurs ;
- ❖ Les effets néfastes des changements climatiques sont réduits.

Il s'agira en particulier d'assurer la protection et la sécurisation du cadre de vie contre les pollutions, nuisances et risques de catastrophes par le contrôle des activités socio – économiques qui constituent souvent des menaces sur la qualité de l'environnement. Le tableau ci-dessous résume le cadre de performance du programme 3.

L'articulation de ce Programme avec les différentes politiques développées aux niveaux national et international est retracée ci-dessous :

Programme	Politique développée	Libellé		
P 3 : « Lutte contre les pollutions, les nuisances et les effets néfastes des changements climatiques »	ODD 11 :	« Villes et communautés durables : Faire des villes et des établissements humains des endroits sans exclusion, sûrs, résilients et durables »		
	ODD 12 :	« Consommation responsable : garantir des modèles durables de consommation et de production »		
	ODD 13 :	« Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions »		
	Axe 2 du PSE :	« Capital humain, Protection sociale et Développement durable »		
	Axe 1 de la LPSEDD	« Gestion de l'environnement et des ressources naturelles »		
	OS 1 de la LPSEDD	« Réduire la dégradation de l'environnement et des ressources naturelles, les effets néfastes du changement climatique et la perte de biodiversité »		
	Autres	X	X	X

3- Cartographie administrative du Programme 3

Pour veiller à l'articulation et à la cohérence entre les structures administratives du programme, il est nécessaire de procéder à sa cartographie en identifiant les structures administratives et organismes sous tutelles, ainsi que les Projets rattachés.

- Acteurs du programme

Les structures qui interviennent dans ce programme sont : la Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés (DEEC), l'Agence Nationale des Eco – Villages (ANEV), la Direction des Financements verts (DFVP), le WACCA, le PRODEMUD. Il faut noter cependant que les autres programmes peuvent contribuer aux résultats de ce programme.

- Projets du Programme

Les différents projets de ce programme sont capitalisés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 1 : CARTOGRAPHIE DES PROJETS DU PROGRAMME 3

Orientations stratégiques	Programme	Actions	Projets rattachés	Structures	
OS1 : Réduire la dégradation de l'environnement et des ressources naturelles, les effets néfastes du CC et la perte de biodiversité	P 3 : Lutte Contre Les Pollutions, Nuisances Et Effets Néfastes Des CC	A1 P3 : Lutte contre les CC	Projet de consolidation Des Zones Côtières Fragiles	DEEC	
			Projet de renforcement de la résilience des zones côtières en Afrique de l'Ouest (WACCA)		
			Projet Eco-Villages		ANEV
			Projet d'appui à la création d'emplois verts (PACEV)		DFVP
			Projet de mobilisation des ressources et promotion de l'économie verte		DFVP
		A2 P3 : Protection des milieux récepteurs	Projet de gestion de la Qualité de l'Air en Milieu Urbain	DEEC	
			Projet de gestion écologiquement rationnelle des déchets municipaux et des déchets dangereux (PRODEMUD)		
		A3 P3 : Gestion du Programme3	Coordination et renforcement des capacités des agents du Programme 3	COORDINATION P3	

II- PRESENTATION DU CADRE DE PERFORMANCE DU PROGRAMME 3

Les résultats du programme seront atteints à travers la mise en œuvre des actions présentées dans le cadre de rendement ci-dessous :

Tableau 2 : CADRE DE PERFORMANCE DU PROGRAMME 3

Intitulé du Programme	Objectifs spécifiques de l'Action	Résultats attendus	Actions	Indicateurs	SDR	Cible 2020	Mode de collecte	Méthode de calcul	Sources
P3 : Lutte contre les pollutions, les nuisances et les effets néfastes des changements climatiques	Contrôler, suivre et réduire les pollutions issues des activités socio-économiques	Les pollutions issues des activités socio-économiques sont contrôlées suivies et réduites	A1 P3 : Protection des milieux récepteurs	Taux de mis en œuvre des PGES		60%	Enquête – Missions - Rapport annuel	Nombre de PGES mis en œuvre/ cumul de projets valides	
				Niveau de pollution des milieux récepteurs (Sols, eau, air)		Diminution de 10%	Enquête – Missions - Rapport annuel		
				Taux de mise en conformité des ICPE inspectées [de 1ere et 2eme classe]		35%	Enquête – Missions - Rapport annuel	Nbre ICPE inspectées / Nbre total ICPE	
	Réduire les émissions de gaz à effet de serre et la dégradation des cotes	Les émissions de gaz à effet de serre et la dégradation des cotes sont réduites.	A2 P3 : Lutte contre les Changements Climatiques	Niveau de réalisation des cibles de la CDN		80%	Enquête – Missions - Rapport annuel	Somme	
Niveau moyen annuel de particules fines [PM2, 5 et PM 10] dans les villes en fonction du nombre d'habitants						Enquête – Missions - Rapports trimestriels- Rapport annuel	Nbre de particules fines dans les villes/nombre d'habitants		

Intitulé du Programme	Objectifs spécifiques de l'Action	Résultats attendus	Actions	Indicateurs	SDR	Cible 2020	Mode de collecte	Méthode de calcul	Sources
				Taux d'alerte par rapport aux pics de pollution		90%	Enquête – Missions - Rapport annuel	Nbre d'alerte/ Total pics de pollution	
				Longueur linéaire de cotes protégées		300m	Rapport annuel	Somme	
				Nombre d'emplois verts créés		1000 emplois verts directs et indirects créés	Rapport annuel	Somme	
	Coordonner, suivre et évaluer la mise en œuvre du programme	Le programme est coordonné, suivi et évalué convenablement	A3 P3 : Gestion du Programme 3	Taux d'exécution technique et budgétaire		75%	Rapport annuel	Niveau réalisation technique/Cible	
						95%		Total liquidation /Budget total	
				Taux d'implication des acteurs dans la mise en œuvre de la CDN		90%	Enquête – Missions - Rapport annuel	Nbre acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la CDN/ Nbre total acteurs	

III- PRESENTATION DES CREDITS DU PROGRAMME

9- Présentation des crédits du Programme par action et par nature économique de dépense

Programme	Actions	Personnel	Biens et Services	TRANSFER TS COURANTS	investissements exécutés par l'Etat		transferts en capital		Total général	
		CP	CP	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
P3 : Lutte contre les pollutions, nuisances et les effets néfastes des changements climatiques	Gestion du Programme3	273 355 600	356 085 320							629 440 920
	Lutte contre les changements climatiques		83 232 770	300 269 040	21 362 804 248	4 412 000 000			21 362 804 248	4 795 501 810
	Protection des milieux récepteurs				1 082 000 000	681 648 237			1 082 000 000	681 648 237
Total PROGRAMME 3		273 355 600	439 318 090	300 269 040	22 444 804 248	5 093 648 237			22 444 804 248	6 106 590 967

10- Evolution des crédits du programme

Programme	catégories de Dépenses	Somme de Budget 2019	Somme de Budget 2020	Variation
PROGRAMME 3 : Lutte contre les pollutions, nuisances et les effets néfastes des changements climatiques	Personnel	240 815 000	273 355 600	14 %
	Biens et Services	379 341 920	439 318 090	16%
	Transferts courants	300 269 040	300 269 040	0%
	Investissements exécutés par l'Etat			
	AE	6 889 520 000	22 444 804 248	226%
	CP	6 889 520 000	5 093 648 237	- 26%
	Transferts en capital			
	AE	117 000 000	-	-100%
	CP	117 000 000	-	-100%
Total PROGRAMME 3		7 926 945 960	6 106 590 967	-23%

11- Justification des dépenses par nature

a. Dépenses d'investissements

Programme	catégories de Dépenses	source de Financement	libelle chapitre	Somme de Budget 2020
PROGRAMME3:Lutte contre les pollutions, nuisances et les effets néfastes des changements climatiques	investissements exécutés par l'Etat	BCI	MOBILISATION DES RESSOURCES ET PROMOTION DE L'ECONOMIE VERTE	37 000 000
			PROGRAMME DE CONSOLIDATION DES ZONES COTIERES FRAGILES	315 000 000
			PROJET GESTION QUALITE AIR MILIEU URBAIN	-
			PROJET DE GESTION ECOLOGIQUEMENT RATIONNELLE DES DECHETS MUNICIPAUX ET DES ECHATS DANGEREUX POUR REDUIRE LES EMISSIONS DE POLLUANTS ORGANIQUES	82 000 000
			PROJET D'INVESTISSEMENT	60 000 000

Programme	catégories de Dépenses	source de Financement	libelle chapitre	Somme de Budget 2020
			T POUR LA RESILIENCE DES ZONES COTIERES EN AFRIQUE DE L'OUEST (WACA Sénégal)	
			RENFORCEMENT DU CENTRE D'INTERVENTION D'URGENCE DOTE D'UN NUMERO VERT ET DU DISPOSITIF D'EVALUATION ENVIRONNEMENT ALE	-
			Total BCI	494 000 000
		BM	PROJET D'INVESTISSEMENT POUR LA RESILIENCE DES ZONES COTIERES EN AFRIQUE DE L'OUEST (WACA Sénégal)	2 500 000 000
			Total BM	2 500 000 000
		FEM	PROJET DE GESTION ECOLOGIQUEMENT RATIONNELLE DES DECHETS MUNICIPAUX ET DES ECHATS DANGEREUX POUR REDUIRE LES EMISSIONS DE POLLUANTS ORGANIQUES	599 648 237
			Total FEM	599 648 237
		FND	PROJET D'INVESTISSEMENT POUR LA RESILIENCE DES ZONES COTIERES EN AFRIQUE DE L'OUEST (WACA Sénégal)	1 500 000 000
			Total FND	1 500 000 000
			Total investissements exécutés par l'Etat	5 093 648 237
			Total PROGRAMME3:Lutte contre les pollutions, nuisances et les effets néfastes des changements climatiques	5 093 648 237

12- Présentation des structures autonomes rattachées

IV- DIFFICULTES ET DEFIS A RELEVER

Les principaux défis pour la lutte contre les pollutions, les nuisances et les effets néfastes des changements climatiques se résument ainsi :

- La lutte contre l'érosion côtière ;
- Le suivi des PGES ;
- L'insuffisance des moyens logistiques et humains ;
- Le renforcement des capacités et la formation continue des agents ;
- La pression foncière sur le domaine classé ;
- L'absence de certaines lignes de fonctionnement dans les projets d'investissement de la NBE 2012.

PAP – PROGRAMME PILOTAGE COORDINATION ET GESTION ADMINISTRATIVE

PRESENTATION DU PROGRAMME

1- Identité du Programme 4 :

Le programme 4 dénommé « Pilotage, coordination et gestion administrative » constitue le support des trois programmes techniques du département. Il va contribuer à la prise en charge des volets importants à savoir l'amélioration du dispositif légal, réglementaire et institutionnel afin d'éliminer les sachets plastiques par une communication intense à l'endroit des populations cibles, le renforcement, du système de planification, de suivi-évaluation, du contrôle et de la réglementation des procédures de marchés du département et assurer un service de qualité à ses agents.

2- Stratégies du Programme

Ce programme a pour objectif l'amélioration de la gestion administrative et financière et les conditions de travail des agents du département.

La DPVE, la DAGE et le Centre Djibélor sont les entités opérationnelles pour ce programme.

Les résultats attendus pour ce programme portent sur :

R1 : la gestion administrative et des ressources financières et humaines est assurée ;

R2 : les activités du MEDD sont centrées et alignés sur la Mission du département.

Ainsi un budget de **2 036 734 415 FCFA, soit 8 % du budget** est alloué au programme.

Les activités prévues dans le cadre de la mise en œuvre de ce programme transversal de pilotage, Coordination et gestion administrative s'articulent autour d'actions relatives à la gestion administrative et financière, à la planification et suivi environnemental et la formation et l'éducation à la gestion de l'environnement et des ressources naturelles. La stratégie du programme va porter sur :

- la gestion des ressources humaines et des ressources financières du département ;
- l'animation du dialogue social et la communication interne du Ministère ;
- l'impulsion des projets du MEDD et leur mise en œuvre administrative ;
- la mise en place d'un système de suivi évaluation fonctionnel ;

- des propositions de réformes et innovations propres à la modernisation du fonctionnement des services du MEDD.

L'articulation de ce Programme de « *Pilotage Coordination et Gestion administrative* » avec les différentes politiques développées aux niveaux national et international se résume ainsi qu'il suit :

Programme	Politique développée	Libellé		
P 4 : « <i>Pilotage Coordination et Gestion administrative</i> »	ODD 16	« Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous »		
	Axe 2 du PSE	« Capital humain, Protection sociale et Développement durable »		
	Axe 2 de la LPSEDD	« Promotion du développement durable ».		
	OS 2 de la LPSEDD	« Intégrer les principes du développement durable dans les politiques publiques, la gestion du cadre de vie, la promotion de moyens d'existences, la résilience des groupes vulnérables et les modes de production et de consommation »		
	Autres	X	X	X

3- Cartographie administrative du Programme 4

Pour veiller à l'articulation et à la cohérence entre les structures administratives du programme, il est nécessaire de procéder à sa cartographie en identifiant les structures administratives et organismes sous tutelles, ainsi que les Projets rattachés.

- **Acteurs du programme**

Ce programme regroupe les structures transversales, formatrices, coordonnatrices et de veille environnementale telles que la DPVE et va considérablement contribuer à l'amélioration de la base de connaissance sur l'environnement et les ressources naturelles.

- **Projets rattachés**

Les différents projets de ce programme sont capitalisés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 1 : CARTOGRAPHIE DES PROJETS DU PROGRAMME 4

Orientations stratégiques	Programme	Actions	Projets rattachés	Structures
OS2 : Intégrer les principes du DD dans les politiques publiques, la promotion de moyens d'existences, la résilience des groupes vulnérables et les modes de production et de consommation	P4 : Pilotage, Coordination et Gestion Administrative	A1 P4 : Planification et Suivi environnemental et promotion du Développement durable	Projet d'appui à la Gestion de l'Environnement et des Ressources Naturelles (PAGERN)	DPVE
		A2 P4 : Gestion Administrative et Financière	Projet de renforcement des capacités du MEDD	DAGE
		A3 P4 : Formation, éducation à l'environnement, à l'éco-citoyenneté et au Développement	-----	CENTRE DJIBELOR

II- PRESENTATION DU CADRE DE PERFORMANCE DU PROGRAMME

Les résultats du programme seront atteints à travers la mise en œuvre des actions présentées dans le cadre de performance ci-dessous :

Tableau 2 : CADRE DE PERFORMANCE DU PROGRAMME 4

Intitulé du Programme	Objectifs spécifiques de l'Action	Résultats attendus	Actions	Indicateurs	SDR	Cible 2020	Méthode de collecte	Mode de calcul	Sources
Pilotage, coordination et gestion administrative	Assurer l'alignement, le recentrage des priorités et promouvoir les principes du DD	L'alignement et le recentrage des priorités sont assurés et les principes du DD promus.	A1P4 : Planification, Suivi environnemental et promotion du DD	Nombre de documents sur l'Etat de l'environnement et des ressources naturelles		01 bulletin de veille environnementale	Rapport annuel	Somme	
				Niveau de contribution de l'Environnement au PIB		1.9			
				Nombre d'outils de politiques de planification et de suivi élaborés ou améliorés		01 PAP 2020 01 DPPD 2020-2022 01 RAP 2019	Rapport annuel	Somme	
			A2P4 : Gestion administrative et financière	Taux d'exécution du budget		80%		Exécution budgétaire/Budget total	
				Nombre d'agents formés		50	Rapport annuel	Somme	

Intitulé du Programme	Objectifs spécifiques de l'Action	Résultats attendus	Actions	Indicateurs	SDR	Cible 2020	Méthode de collecte	Mode de calcul	Sources
				Niveau d'intégration du genre dans les activités du MEDD		50%	Enquêtes-Missions Rapport annuel		
	Assurer la communication et l'éducation à l'environnement, à l'éco-citoyenneté et au DD	La communication et l'éducation à l'environnement, à l'éco-citoyenneté et au DD sont assurées.	A3 P4 : Formation, éducation à l'environnement, à l'éco-citoyenneté et au Développement	Nombre de personnes formées		20	Rapport annuel	Somme	

III- PRESENTATION DES CREDITS DU PROGRAMME

13- Présentation des crédits du Programme par action et par nature économique de dépense

Programme	Actions	Personnel	Biens et Services	TRANSFER TS COURANT S	investissements exécutés par l'Etat		transferts en capital		Total général	
		CP	CP	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
P 4 : PILOTAGE, COORDINATION ET GESTION ADMINISTRATIVE	Formation et Education à la GRNE		14 832 000	50 000 000						64 832 000
	Gestion administrative et financière	353 559 260	1 051 938 979		115 000 000	115 000 000	35 100 000	35 100 000	150 100 000	1 555 598 239
	Planification et suivi environnemental		186 304 176		230 000 000	230 000 000			230 000 000	416 304 176
Total PROGRAMME 4		353 559 260	1 253 075 155	50 000 000	345 000 000	345 000 000	35 100 000	35 100 000	380 100 000	2 036 734 415

14- Evolution des crédits du programme

Programme	Catégories de Dépenses	Budget 2019	Budget 2020	Variation	justification	
PROGRAMME4 : PILOTAGE, COORDINATION ET GESTION ADMINISTRATIVE	Personnel	321 815 000	353 559 260	10 %		
	Biens et Services	1 528 191 983	1 253 075 155	-18 %		
	Transferts courants	50 000 000	50 000 000	0%		
	Investissements exécutés par l'Etat					
	AE	778 250 000	345 000 000	-56%		
	CP	778 250 000	345 000 000	-56%		
	Transferts en capital					
	AE	152 400 000	35 100 000	-77%		
	CP	152 400 000	35 100 000	-77%		
Total PROGRAMME 4		2 830 656 983	2 036 734 415	-28%		

15- Justification des dépenses par nature

a. Dépenses de Personnel

b. Dépenses d'investissements

Programme	catégories de Dépenses	source de Financement	libelle chapitre	Somme de Budget 2020	
			PROGRAMME DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DU MEDD	115 000 000	
			PROJET D'APPUI A L'ENVIRONNEMENT ET A LA GESTION DES RESSOURCES NATURELLES	230 000 000	
			Total BCI	345 000 000	
	Total investissements exécutés par l'Etat				345 000 000
				PROGRAMME DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DU MEDD	35 100 000
				Total BCI	35 100 000
				Total transferts en capital	35 100 000
	Total PROGRAMME4:PILOTAGE, COORDINATION ET GESTION ADMINISTRATIVE				380 100 000
	Total général				7 849 074 876

16- Présentation des structures autonomes rattachées

IV- DIFFICULTES ET DEFIS A RELEVER

Les principaux défis de ce programme de Pilotage, de Coordination et de Gestion administrative sont :

- l'évolution du budget qui a tendance à baisser chaque année ;
- l'élaboration de projets d'investissement pour capter des fonds ;
- L'insuffisance des moyens logistiques et humains ;
- Le renforcement des capacités et la formation continue des agents ;
- L'absence de certaines lignes de fonctionnement dans les projets d'investissement de la NBE 2012.